

BUDGET DES SPORTS 2018 :

la chute libre sans parachute

La ministre nous avait avertis : ne comptez pas sur mon budget ! Moins 7% soit, avec l'inflation, moins 8% certainement. Elle avait raison.

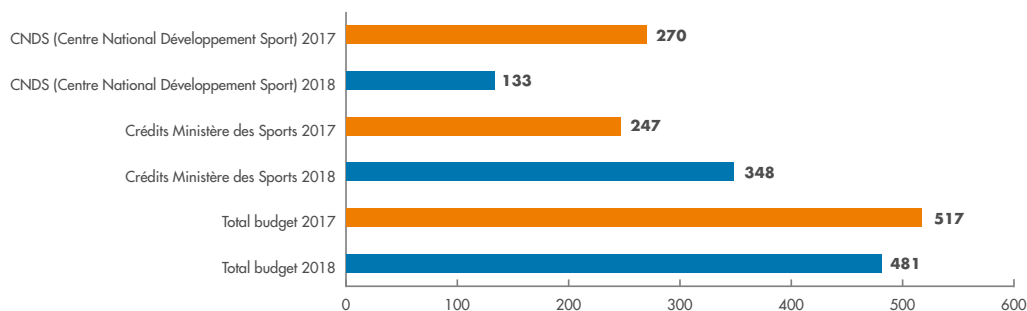
L'opération commence par 2 préalables que nous contestons :

- 1) Il faudrait tailler dans les dépenses publiques. Ce n'est pas nouveau et M. Macron n'inaugure rien ; il perpétue la tradition libérale.
- 2) La manipulation CNDS. Il est réduit de 60% passant de 270 M à 133 M d'euros, mais le gouvernement ne s'arrête pas là : sur les 137 M qui disparaissent, une part est supprimée au titre de l'austérité (64 M), l'autre partie (73 M) est « budgétisée » (EX : transfert des crédits CNDS correspondant au soutien au CNOF et aux grands événements sportifs internationaux vers le budget du ministère des sports).

Les fédérations vont-elles y gagner ? Rien n'est moins sûr. Le

CHERCHEZ LES ERREURS !!

BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS 2018
(en millions d'euros)



Premier ministre promet plus d'autonomie aux fédérations, l'État devenant chef d'orchestre. Au final celles-ci sont poussées vers les financements privés, l'État se proposant d'installer un filet de sécurité pour les zones les plus sinistrées en matière de pratiques sportives. D'un côté, l'option du marché dynamise les inégalités, de l'autre côté, l'État gère les poches de pauvreté ainsi créées. Il n'y aura pas de conquête de nouveaux pratiquants avec une telle stratégie. Pour autant, le CNOF n'a fait aucune déclaration. Aujourd'hui, les enquêtes montrent un désintérêt croissant des jeunes pour l'activité sportive. La question

est donc sérieuse ; elle doit être prise à bras-le-corps.

Les problèmes de prévention et de protection des sportifs ne sont pas mieux traités. Seulement 78 à 82% des sportifs sont suivis médicalement là où on voudrait croire aux 100%. D'ailleurs ce taux décroît de 4% ! Les crédits sont simplement reconduits (donc perte effective), sauf pour les subventions à l'AFLD et à l'AMA (dopage) qui augmentent.

Quant aux formations, les crédits stagnent, alors que le ministère veut promouvoir l'idée, juste, que les formations sont le « levier majeur du développement du sport ». Au passage, les frais de participa-

tion aux jurys sont amputés de 9%. Enfin, 5% sont retirés de la subvention aux régions pour les CREPS. 6 postes sont supprimés.

Au final, avec les emplois aidés sabrés et des JOP en perspective, ce budget invite à un changement de modèle tel que connu depuis les années 60. Le mouvement associatif est invité à se transformer et le gouvernement veut laisser croire qu'hors l'entreprise, le bien commun est une illusion. C'est la sienne qu'il faut décortiquer et dénoncer. ■

Jules Lafontan

Pour consulter l'analyse intégrale du budget 2018, RDV sur le site internet du SNEP-FSU > Secteur Sports > Communications > Les productions du SNEP-FSU

JOP 2024 - LES EXIGENCES DU CIO :

En obtenant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Paris a pris l'engagement de répondre à toutes les exigences du CIO...

Le « contrat de ville hôte » a été signé à Lima le 13 septembre 2017. Ce document de 45 pages fixe les responsabilités de chacune des parties. Le notaire (Thomas BACH, actuel président du CIO) a fait signer le marié (le CIO, très exigeant) et le roturier (la ville hôte) en présence du témoin (le CNOF). Le marié demande beaucoup de choses au roturier.

La « loi olympique » sera votée au parlement dans les prochains mois. Elle ne concerne pas seulement les Jeux proprement dits, mais couvre aussi la préparation de l'événement. Il s'agit d'une loi d'exception qui se substitue à la loi ordinaire de l'Etat français ; elle impactera les citoyens dans leur vie quotidienne (transports, sécurité, etc.). Son objectif est de faciliter l'attribution de visas pour les athlètes et leur entourage, étendre la durée des permis de travail, exonérer les gains des sportifs ou encore protéger les droits des sponsors officiels de l'événement ; les transports et le budget des Jeux sont également concernés.

Le SNEP-FSU regardera ces choses de près dans les prochaines semaines. Il continuera de travailler, dans la continuité de ses engagements antérieurs, avec toutes celles et ceux qui entendent faire de l'héritage annoncé, post JOP 2024, un progrès significatif pour l'EPS, le sport scolaire et le sport dans la société, à travers notamment des équipements sportifs de qualité, conçus et accessibles à tous les usagers. Le SNEP-FSU considère aussi que Paris 2024 doit être l'occasion de mettre en œuvre des chantiers pour répondre aux besoins qui s'expriment dans le pays, à commencer par donner du sens à l'olympiade culturelle et au programme éducatif qui figurent dans les données opérationnelles du contrat de ville hôte. ■

Michel Rotenberg